CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
M.R.C. DE LOTBINIÈRE

**AVIS PUBLIC**

---

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE
## 21 FÉVRIER 2024 – 17 h 30

---

AVIS PUBLIC, est par la présente donné par la soussignée Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire du conseil, le mercredi 21e jour de février 2024, à 17 h 30, à la salle du conseil (94, rue Principale).

Conformément à l'article 56 du Code municipal du Québec, les délibérations du conseil au cours de cette séance, porteront uniquement sur les points suivants :

1. Adoption du Règlement 981-2024 – Règlement modifiant le Règlement 974-2024 décrétant les diverses compensations, taxes et tarification pour l'année 2024

Donné à Saint-Apollinaire ce 20e jour du mois de février 2024.

Stéphanie Gaudreau,
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Stéphanie Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15 février 2024.

Stéphanie Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière